

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-193

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h36), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h40).

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY ; M. SUSPERREGUI à Mme LAUQUE (jusqu'à 19h36) ; Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h40).

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LAIGUILLON,

OBJET : SPORTS – Attribution d'une bourse d'aide à la préparation olympique en faveur de Perle Bouge.

Perle Bouge, reconnue depuis des années comme l'une des meilleures rameuses handisport de l'hexagone, est une nouvelle fois, sur la liste des athlètes susceptibles de participer aux prochains Jeux Paralympiques qui se dérouleront à Paris en août 2024.

Membre éminente de la section aviron de l'Aviron Bayonnais Omnisports, Perle Bouge est couronnée de nombreux titres nationaux et internationaux. Intégrée dans le pôle

élite de la fédération française d'aviron, elle est engagée dans un programme intense de préparation olympique, qui doit la conduire aux Jeux de Paris 2024. Au-delà de ses succès sportifs, Perle Bouge démontre également son intérêt et son engagement pour sa ville et son club de cœur, l'Aviron Bayonnais.

Pour toutes ces raisons, et afin d'accompagner et faciliter la préparation olympique de cette athlète, il est proposé de lui attribuer une aide financière sous la forme d'une bourse individuelle d'un montant annuel de 4 000 €, sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

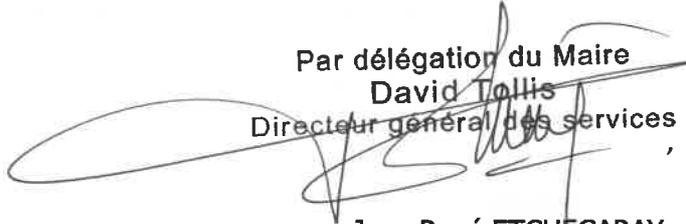
Il est rappelé que cette contribution financière a pour objet de compenser en partie les charges supportées par cette athlète dans le cadre de sa préparation olympique (achat de matériel, déplacements, frais liés aux entraînements, aménagements horaires, etc...), et lui sera personnellement versée. Ce soutien municipal implique que Perle Bouge reste licenciée à Bayonne et demeure en course pour une participation aux JO de Paris 2024.

Par ailleurs, il sera demandé à Perle Bouge de participer ou d'associer son image à diverses manifestations organisées ou co-organisées par la Ville de Bayonne, avant les jeux ou après, dans un délai d'une année. Ces interventions et autres actions de représentation seront en cohérence avec les orientations de politique publique, notamment celles favorisant la formation, la santé, l'égalité femmes/hommes, l'éducation, l'intégration et la cohésion sociale par le sport. Elles ne seront en aucun cas assimilables à des marchés de prestation de service.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une bourse individuelle d'aide à la préparation olympique, d'un montant de 4 000 € par an sur les exercices 2022, 2023 et 2024, en faveur de Perle Bouge, athlète de haut niveau.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne